
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 août 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Maire
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Éline Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Marvin Rotrand, leader du comité exécutif et conseiller associé
Mme Érika Duchesne, conseillère associée
M. Jean-Yves Hinse, Directeur principal, Service du capital humain et des communications
Mme Danielle Jiona, Coordinatrice - processus décisionnel

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1167

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 août 2013, en y retirant les articles, 12.001, 20.005, 20.006, 20.013, 20.026, 20.027, 20.047, 20.048, 30.002, 30.003, 30.004, 30.005, 30.008, 30.015, 30.024, 40.003, 40.004, 40.006, 40.007 et 40.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1168

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1169

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1170

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 1171

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE13 1172

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement de l'appel d'idées public pour la requalification de la Tour d'aiguillage Wellington en espace culturel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1136344001

CE13 1173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique, dans le cadre du réaménagement d'un terrain de mini-soccer au parc La Fontaine et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134956005

CE13 1174

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu destinée aux enfants sur le site du TAZ.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Mary Deros

20.003 1134332005

CE13 1175

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour l'élaboration des programmes fonctionnels et techniques du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1136365001

CE13 1176

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 134 002,01 \$, taxes incluses, pour la première année de prolongation du contrat avec Bell Mobilité inc. (CE12 2072), pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total de 134 002,01 \$ à 268 004,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1130206005

CE13 1177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 317 002,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12894 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'autoriser le paiement de 200 174,03 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134472011

CE13 1178

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Écosolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour le traitement des appareils électroménagers en fin de vie utile contenant des halocarbures, en provenance des écocentres, de villes et arrondissements de l'agglomération, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 90 736,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12937 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134730003

CE13 1179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Canada Co., pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017, pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 juillet 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1130248001

CE13 1180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 \$, taxes incluses, pour deux demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 \$ à 42 633 310,80 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1135035003

CE13 1181

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Black & McDonald Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de volets motorisés dans 10 bâtiments avec travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 052,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5626 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1136040004

CE13 1182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour le remplacement des disjoncteurs 600V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 497 571,56 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1133334016

CE13 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 228 923,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, construction de saillies, planage et revêtement bitumineux, mise en place d'enrobé coulé à froid, travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux, là où requis, dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue de l'Esplanade à la rue Boyer, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - (P.R.R. 2012 – Collectrices), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 870 423,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1134822054

CE13 1184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 469 184,69 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture de l'édifice du 2060 rue Dickson et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 271 649,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5641;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1131029003

CE13 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 960 589,38 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe de l'entrepôt double Dickson et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Cosoltec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 803 742,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5642;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1131029004

CE13 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1133334017

CE13 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 199 467,04 \$ \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et de voies d'accès sur le site du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 067 659,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6312;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1134332004

CE13 1188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 877 517,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain (lot 1706 039) situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 762 542,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1133334018

CE13 1189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de modifier la dépense des contingences d'un montant de 52 798,43 \$, taxes incluses, de l'enveloppe des contingences de compétence corporative vers celle des contingences de compétence d'agglomération pour le contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. (CG12 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1134551008

CE13 1190

Il est

RÉSOLU :

d recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 062 483,98 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 970 503,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6557;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1134956004

CE13 1191

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Couverture Montréal Nord, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise de réfection de la toiture du bâtiment d'entreposage (626) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 156 556,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1536-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1133334019

CE13 1192

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, INF inc., le contrat pour la réalisation des travaux de décontamination du plomb, de la salle de tir du Centre opérationnel Nord (3685), situé au 855, boulevard Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 989,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (14039);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1135015003

CE13 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 538 193,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de reprise en structure et divers travaux à la caserne de pompiers n° 67, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 507 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5659;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1135350004

CE13 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 104 093,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité universelle d'immeubles ouverts au public, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12788 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1130652003

CE13 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 125 742,41 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets d'accessibilité ouverts au public;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et le Consortium Delisle Thibodeau Cima+, majorant ainsi le montant total du contrat de 629 966,47 \$ à 755 708,88 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1130652004

CE13 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 255 671,95 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques au 4000, rue Saint-Patrick, dans le cadre des travaux à la cour de voirie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire SACL inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 250 671,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12689 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1134426001

CE13 1197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 996 269,87 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable (complexe Atwater, station de pompage et chambre de vanne Vincent-D'Indy et station de pompage Lambert-Closse), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte et BBA inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13966 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1135258002

CE13 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Sanexen Services Environnementaux inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une analyse de risque générique et élaborer des mesures de mitigation pour les terrains sportifs avec un recouvrement de surface et préparer un plan de réhabilitation du nouveau skateparc du parc D'Argenson, pour une somme maximale de 156 310,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12924 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1136375001

CE13 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer l'entente (100894) relative aux travaux de reconstruction du pont d'étagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste au-dessus de l'autoroute 40 (CM10 0771) entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) de 99 410,47 \$, la faisant passer de 194 199,69 \$ à 293 610,16 \$, taxes incluses et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 785,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1133697001

CE13 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réception de la somme totale de 562 264,85 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard, ainsi que pour l'utilisation des salles de musculation et de régie pour l'entraînement des athlètes;
- 2- d'approuver un projet de convention à intervenir avec cet organisme afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1134670002

CE13 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM08 0883 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 27 octobre 2008;
- 2- d'approuver l'accord de développement avec le Centre universitaire de santé McGill relatif au projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1131183003

CE13 1202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Hydro-Québec, aux fins d'y aménager une station de pompage, un terrain vague d'une superficie de 552,8 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Gouin Est, à l'est de la 58^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 858 503 du cadastre du Québec, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'identifier le lot 3 858 503 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis comme faisant partie du domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1134198005

CE13 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 341 249 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Mtl inc., aux fins d'assemblage résidentiel et commercial, une ruelle constituée du lot 1 341 249 du cadastre du Québec, d'une superficie de 127,3 mètres carrés, située dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 452 200 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1121368019

CE13 1204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et Développements Préfontaine inc., devant M^e Nathalie Pedneault, notaire, le 17 janvier 2013, sous sa minute numéro 5681 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 688 351 afin de remplacer l'obligation de conserver le corps central du Centre Raymond-Préfontaine par la construction d'un bâtiment de remplacement semblable, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1131368010

CE13 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9077-2450 Québec inc. devant M^e Jean-François Pilière, notaire, le 25 février 2010, sous sa minute numéro 4762 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 963 471, afin, entre autres, de reporter de six mois le paiement de l'ajustement du prix de vente au montant de 216 450 \$ et de douze mois l'obligation de réaliser un projet immobilier, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1131195002

CE13 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Le Bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes, un terrain vague situé sur le côté ouest de l'avenue Aird, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 559 du cadastre du Québec, pour la somme de 45 524 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.) un terrain vague situé sur le côté est de l'avenue Bennett, au nord de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 5 254 560 du cadastre du Québec, pour la somme de 131 212 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1130634002

CE13 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc. un espace d'une superficie de 8 135,89 mètres carrés au 5000, rue Iberville pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant une dépense totale de 7 250 095 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1134565002

CE13 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureau, un local d'une superficie d'environ 642,70 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 425 Place Jacques-Cartier, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, moyennant un loyer total de 892 836,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;

- 2- d'autoriser une dépense de 315 070,02 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences pour les travaux d'aménagement et l'achat du mobilier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1135323003

CE13 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un soutien financier additionnel de 365 000 \$, taxes incluses, à Regroupement Pied Carré afin de réaliser les travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble situé au 5445-5455, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal dans le cadre du projet de l'Atelier de menuiserie Clark;
- 2- d'approuver un projet de modification à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CM13 0332), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 365 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1136331001

CE13 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 000 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, pour la promotion de la 25^e édition de la Semaine Mode-Montréal, qui se tiendra du 3 au 6 septembre 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1133931002

CE13 1211

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 169 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil de fin de semaine (1 ^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013)	8 775 \$
La Maison Benoît Labre	One Step at a time Support Centre (1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013)	21 156 \$
Action-Réinsertion	Le centre de jour, un carrefour d'insertion sociale (1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)	27 501,20 \$
Projets autochtones du Québec	Maison Autochtone à Montréal (1 ^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013)	42 338 \$
Le PAS de la rue	Travail de proximité (1 ^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013)	21 398,80 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 228 831 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : hébergement, centre de jour, accompagnement, activités de réadaptation pour soigner les blessures relationnelles (1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)	102 960 \$
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)	75 600 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1 ^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013)	50 271 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE13 1212

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 20 065 \$, soit 17 869 \$ à Camp de jour Dorval pour réaliser le projet « Participation pour tous » et 2 196 \$ à Ressources communautaires Omega pour réaliser le « Projet cuisine Omega », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) ;
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1135066005

CE13 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le contenu du *Bilan quinquennal 2008-2012 du Plan de transport 2008* de Montréal et sa diffusion auprès des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1131053001

CE13 1214

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1131183002

CE13 1215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1130018003

CE13 1216

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre l'immeuble sis au 2109-2111 boulevard Saint-Laurent, soit le lot 2 160 996 du cadastre officiel du Québec, au cirque Les 7 doigts de la main, au prix de 2,5 M\$, payable en 20 versements annuels de 125 000 \$ chacun, sans intérêt.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130341002

CE13 1217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 824 846 \$, soit 614 646 \$ en 2012 et 210 000 \$ en 2013, à titre de remboursement à la Société d'habitation et de développement de Montréal de ses frais de détention de l'immeuble situé au 2109-2111 boulevard Saint-Laurent;
- 2- d'imputer la dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1131103001

CE13 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au ministère de l'Environnement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1851, CE12 1211, CE06 0196 et CE04 1360 ;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement, les directeurs des directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement et le chef de division de la Division ponts et tunnels, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1120266018

CE13 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 1 - d'entériner toutes les demandes d'autorisation soumises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) en vertu des résolutions CE12 1757, CE06 0196 et CE04 1360 ;
- 2 - d'autoriser le directeur principal du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 ou de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1120417012

CE13 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 1 - d'entériner toutes demandes d'autorisation soumises au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de la résolution CE13 0118 ;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) ou son représentant autorisé, à soumettre au MDDEFP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 ou des demandes en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1135268001

CE13 1221

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), du 4 au 7 septembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2- d'accorder une avance de fonds au montant de 2 065,88 \$ à M. Michel Bissonnet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1131143003

CE13 1222

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, à la demande du « Grand Prix Cycliste ProTour », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal », le 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 ;
- 2- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ;

- 3- d'autoriser le marquage avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la voie Camilien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camilien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

- 3.1.1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
- 3.1.2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 9 septembre 2013 au 18 septembre 2013.

3.3 À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1131005005

CE13 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public;
- 2- d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville et le Festival canadien des films du monde, pour la tenue de l'édition 2013 du Festival, du 22 août au 2 septembre 2013, établissant les modalités et conditions de tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1136370002

CE13 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs portant sur les modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1132714007

CE13 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 (article 6 des clauses administratives de l'appel d'offres 11-11601), pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014, et de procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 864518 pour une somme de 182 201,35 \$ en dépenses contingentes ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1132673004

CE13 1226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 149 930,30 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société Brennan Duke pour les travaux d'aménagement requis dans la salle de vélo de l'édifice Louis-Charland;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1130444003

CE13 1227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 158 495,65 \$, taxes incluses, pour rembourser la Place Dupuis Commercial Trust, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre des projets « Approvisionnement avancé », « Ressources humaines/Paie » et « Systèmes budgétaires » du Service des Technologies de l'information au 800, boulevard de Maisonneuve Est, conformément au bail liant la Ville de Montréal à la Place Dupuis (CM03 0601);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1130444004

CE13 1228

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal » ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1135890003

CE13 1229

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (30 000 \$), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (30 000 \$), Le Plateau-Mont-Royal (30 000 \$) et LaSalle (30 000 \$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1131565001

CE13 1230

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'intenter action contre 9258-8490 Québec inc. (faisant autrefois affaire sous le nom de Comaltec inc.), Cima+ et BPR inc., en recouvrement des dommages contractuels dus à une erreur commise dans l'inspection et/ou la rédaction du Rapport d'inspection télévisée, daté du 11 octobre 2007 par Comaltec inc. et dans la préparation du Cahier des Prescriptions Techniques générales et particulières, dans le cadre de la Soumission 1183, documents préparés et signés par BPR inc. et vérifiés par CIMA+.

Adopté à l'unanimité.

30.025 1136102001

CE13 1231

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1135368001

CE13 1232

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1131179002

CE13 1233

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1130733003

CE13 1234

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) »;
- 3- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1135924002

CE13 1235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour y retirer les lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec comme « Parc et espace vert ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1136090027

CE13 1236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte des hauteurs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue du Square Amherst – Marché public Saint-Jacques – Quartier Saint-Jacques – 1125, rue Ontario Est.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1126090019

CE13 1237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire afin d'introduire des paramètres rendant possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1104400018

CE13 1238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) », sujet conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1104400074

CE13 1239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juin 2013, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en regard de la modification des limites territoriales de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement décrétant l'annexion d'un territoire non organisé, étant une partie du fleuve Saint-Laurent et de l'île de la Batture, à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1124860023

CE13 1240

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1134543004

CE13 1241

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1134543003

CE13 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Jordi-Bonet » la rue tenant au boulevard Guin Ouest entre les rues Pilon et Rose-Marie, constituée du lot 4 780 509 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1134521008

CE13 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « centre communautaire d'Anjou » l'immeuble municipal situé au 7800, boulevard Métropolitain Est, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1134521011

Levée de la séance à 16 h 18

70.001

Les résolutions CE13 1167 à CE13 1243 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Josée Duplessis
Présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville